



# COVID - 19

## ----- Informations principales

[www.presta-asso.fr](http://www.presta-asso.fr)

### 1. QUELS SONT LES SYMPTÔMES DU COVID-19 ?

Les principaux symptômes, combinés ou isolés, de l'infection par le Covid-19 sont :

- une fièvre ou sensation de fièvre ;
- des signes respiratoires, comme une toux, un essoufflement ou une sensation d'oppression dans la poitrine ;
- des maux de tête, des courbatures, une fatigue inhabituelle ;
- une perte brutale de l'odorat (sans obstruction nasale), une disparition totale du goût ;
- une diarrhée.

### 2. QUE FAIRE EN PRÉSENCE DE SYMPTÔMES ÉVOQUANT LE COVID ?

En cas de symptômes pouvant évoquer un Covid, même faibles, les bons réflexes sont les suivants :

- **bien respecter les gestes barrières.** Les recommandations sanitaires générales dans le cadre de la lutte contre les maladies respiratoires hivernales et le Covid-19 sont détaillées sur ce [document du ministère de la Santé et de la prévention](#);
- **éviter le contact avec les personnes vulnérables** ([cf. encadré le site Ameli.fr](#));
- **prévenir son entourage** ;
- **réaliser un autotest** → si positif à confirmer par un test antigénique ou un test RT-PCR sans ordonnance ;
- **contacter son médecin traitant** ou, en son absence, un autre médecin de ville (ne pas se rendre directement chez le médecin, ni aux urgences de l'hôpital).

**En cas de difficultés respiratoires comme un manque de souffle au moindre effort ou lors de la prise de parole, appeler le 15** (ou le 114 pour les personnes sourdes ou malentendantes). En cas de doute sur un médicament ou sur l'évolution des symptômes, il faut contacter son médecin.

### 3. QUE FAIRE EN CAS DE TEST POSITIF AU COVID-19 ?

- Prévenir **sa famille, son entourage et les personnes croisées** :
  - dans les 48 heures avant l'apparition des symptômes du Covid-19 ;
  - ou dans les 7 jours avant le test positif en l'absence de symptôme.

Ces personnes doivent surveiller leur santé (température, symptômes...).

Elles n'ont pas l'obligation de s'isoler. Elles ne seront pas contactées par l'Assurance Maladie.

- **Contactez votre médecin traitant et surveillez votre état de santé** :

Dès que vous avez connaissance du résultat positif du test, **vous devez appeler votre médecin sans délai**. La consultation pourra se dérouler en présentiel ou en téléconsultation.

- **Covid-19 : arrêt de travail** :

Si vous avez des symptômes du Covid-19 et que **votre état de santé ne vous permet pas de travailler, seul votre médecin peut vous prescrire un arrêt de travail**.

**Pour aller plus loin et avoir les informations complètes** : [Covid-19 | ameli.fr | Assuré](#)

### 4. MESURES DE PREVENTION EN ENTREPRISE

**Consulter le site de l'INRS** pour avoir accès aux bonnes pratiques et mesures de protection à mettre en œuvre dans votre entreprise et notamment :

- mesures sanitaires,
- mesures organisationnelles,
- nettoyage des locaux,
- ventilation des locaux,
- équipements de protection individuelle

**Informations complètes et supports de sensibilisation sur :**

<https://www.inrs.fr/risques/COVID19-prevention-entreprise/prevention.html>